

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stage de Comédie Musicale Adolescents 2020-2021

Je, soussigné(e) Madame - Mademoiselle - Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. fixe : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Je déclare inscrire mon enfant

Âge : _____ Sexe Féminin Masculin

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Tel. fixe : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Au(x) stage(s) de comédie musicale suivant(s) - Saison 2020-2021 (cochez la ou les cases choisies) * :

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de EUROPE MUSICALS, virement ou CB.

ÉTÉ 2020

Comédies Musicales Américaines
du 06 au 10 juillet 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 325 €

Le Roi Lion, Aladdin, Mulan
du 15 au 17 juillet 2020 inclus
(du mercredi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 200 €

Disney
du 20 au 24 juillet 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 325 €

Séries Musicales : Descendants, Violetta, Soy Luna...
du 17 au 21 août 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 325 €

Claquettes, Chant & Théâtre
du 24 au 28 août 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 325 €

TOUSSAINT 2020

- Les Comédies Musicales Américaines**
du 19 au 23 octobre 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 375 €

- Les Films Musicaux : Greatest Showman,
A Star is born, La La Land...**
du 26 au 30 octobre 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 375 €

NOËL 2020

- Disney**
du 21 au 23 décembre 2020 inclus
(du lundi au mercredi de 11h à 17h)
Au tarif de 250 €

HIVER 2021

- Les Comédies Musicales Françaises**
du 15 au 19 février 2021 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 375 €

- Les Comédies Musicales Américaines**
du 22 au 26 février 2021 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 375 €

PRINTEMPS 2021

- Les Comédies Musicales Américaines**
du 19 au 23 avril 2021 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 375 €

- Les Comédies Musicales Françaises**
du 26 au 30 avril 2021 inclus
(du lundi au vendredi de 11h à 17h)
Au tarif de 375 €

Je prends note que les stages de comédie musicale sont dispensés à l'adresse suivante :

Campus AICOM
10, rue Albert Einstein - 94000 Créteil
(métro ligne 8 - Créteil L'Echat)

- En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales et le règlement intérieur.*

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le : _____

Adresse de renvoi du bulletin : SAS Europe Musicals 10 Rue Albert Einstein, 94000 Créteil

Comment avez-vous connu l'AICOM ? _____

CODE PROMO : _____

Coordonnées bancaires pour les règlements par virement :

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0152 9419 525
BIC : CEPFRPP751
Domiciliation : CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

Pour les règlements par virement, merci de préciser dans l'intitulé **le type de stage (Adultes/Ados/Juniors)**, la **date de début du stage** et **le nom de la personne inscrite**. Si vous choisissez plusieurs stages, **merci de faire 1 virement par stage**.

Exemple pour le stage Ados DISNEY du 21 au 23 décembre 2020 : *Stage Ados-21/12/20-GONZALES*

Conditions générales et règlement intérieur :

1) Loi informatique et liberté : Dans le cadre de la loi «informatique et liberté», seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

2) L'âge minimum est de 12 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire. En cas d'inscription d'un(e) mineur(e), la signature d'un représentant légal est obligatoire.

3) Résiliation de l'inscription :

a. A compter de la date de signature du présent bulletin, le répondant financier, signataire du présent bulletin, a un délai de 14 jours pour se rétracter. Le cas échéant, il en informe l'AICOM - SAS Europe Musicals par lettre recommandée avec accusé de réception.

b. Le montant annuel des frais du stage est basé sur les frais généraux de l'AICOM, par rapport au nombre des places disponibles. L'absence d'un élève inscrit, quel qu'en soit le motif, n'a pas pour effet de réduire les frais généraux de l'AICOM. Aucun remboursement ni réduction des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence, de maladie ou de départ volontaire. En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord avec les parties. Toute résiliation de l'inscription (hors cas mentionnés à l'article 3 a. du présent bulletin) par le signataire du présent bulletin doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception à l'AICOM - SAS Europe Musicals :

- Avant le début du stage : dans ce cas, la résiliation entraînera la perte des frais d'inscription forfaitaires versés à l'AICOM, soit 90 euros

- A partir premier jour du stage : dans ce cas, le solde des frais du stage est dû.

c. Toute absence non excusée de l'élève pendant plus d'une (1) journée pourra être considérée par l'AICOM comme une résiliation définitive de l'inscription. Le solde des frais est dû.

4) Si l'inscrit est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'inscription est résiliée. L'étudiant empêché, ou son répondant financier, a la charge de la preuve de la force majeure. Il doit alors justifier l'incapacité à suivre la formation par lettre recommandée avec avis de réception, dans les meilleurs délais. Lorsque la force majeure est retenue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. Le cas échéant, le remboursement aura lieu à compter du mois de septembre de l'année suivant la signature du présent bulletin.

5) La SAS Europe Musicals se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.

6) Le représentant légal doit impérativement fournir à l'AICOM une autorisation de sortie pour tout élève autorisé à quitter seul le lieu de formation.

7) Par la signature de ce bulletin d'inscription, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support, sans limite de durée, sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.

- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.

- Il est interdit de chanter dans les couloirs.

- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.

- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermés à clef.

- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.

- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaire dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et / ou absence doit être impérativement justifié auprès de l'administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69.

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.

- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de la SAS Europe Musicals, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le : _____

AUTORISATION DE SORTIE
(en cas d'élève mineur)

Je soussigné(e)
demeurant au
agissant en qualité de père / mère / tuteur / tutrice autorise,
l'enfant.....
à sortir seul(e) à la fin du stage de l'AICOM qui a lieu du au

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le : _____